



Mondercange, le 30 avril 2019

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 3 mai 2019

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 3 mai 2019 l'intervention suivante :

A l'ordre du jour de la présente réunion figure sous le point 4) un devis pour le réaménagement du Parc Molter. Pour autant qu'il est à notre connaissance, ce projet a été discuté et avisé par la Commission de l'Environnement. La Commission des Bâtisses par contre n'en a pas été saisie.

Comme nous sommes d'avis que ce projet au coût remarquable de 2.750.000.-€, mises à part les questions ayant trait à l'environnement, prévoit également des éléments du domaine de la construction et se caractérise fortement par des considérations touchant à l'aménagement communal, nous demandons au Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- le Collège des Bourgmestre et Échevins, peut-il éclaircir la raison pour laquelle l'avis de la Commission de l'Environnement n'a pas été communiqué électroniquement aux Conseillers Communaux ?
- le Collège Échevinal, est-il d'avis que le projet du réaménagement du parc Molter ne présente pas d'aspects susceptibles d'être examinés par la Commission des Bâtisses ?

- eu égard au prix considérable du projet qu'il y a lieu de voir dans la contexte d'autres projets pesant lourdement dans la balance des finances communales, n'aurait-il pas fallu le soumettre à la Commission des Finances ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BECKER-BAUER
Marc BIEVER
Marc FANCELLI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK